



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 29 octobre 2008
à 18 h. 30

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2008
3. Communications du Bureau
4. Election d'un(e) délégué(e) auprès de l'AIIP en remplacement de N.Wuillemin, démissionnaire
5. Informations de la Municipalité
6. Arrêté d'imposition 2009
7. Divers et propositions individuelles

La Présidente souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et aux 2 bourgeois d'honneur (Messieurs WEILER et CLAUDET) qui avaient souhaité pouvoir assister à certaines de nos séances.

1. Appel

Sont absents et excusés : Ph. CODEREY, G. DERIAZ, A. HEPP, S. MASCALI, S. NCHINDA et J. SHELDON

Et 1 arrivée tardive (19 h. 25)

2. Procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2008

S. MASCALI (par mail) propose page 5 de modifier le 2^{ème} alinéa comme suit :

Le quorum de la Commission des Finances n'a pas été atteint qu'une seule fois, mais tous les membres s'étaient réunis à nouveau afin d'étudier le dossier et de préparer le rapport. Il n'est d'ailleurs pas rare que la Commission des Finances se réunisse à plusieurs reprises afin d'étudier les divers dossiers.

Aucune autre modification n'étant souhaitée, **le PV est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.**

3. Communications du Bureau :

Aucune

4. Election d'un(e) délégué(e) auprès de l'AIP :

La Présidente annonce la démission de N. WUILLEMIN au sein de cette commission.

P. MASCALI présente brièvement la fonction auprès de l'Association Intercommunale pour l'Instruction Primaire. Il y a 2 réunions, voire 3 (exceptionnel) par année; elle signale que pour siéger dans cette commission, il serait judicieux de trouver une personne ayant des enfants en âge scolaire.

S. MEYLAN, après avoir demandé d'autres précisions sur l'importance de la fonction, accepte la charge.

Elle est élue par acclamation.

5. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS :

- **Déchetterie** : plusieurs oppositions ont été reçues dont 17 émanent de personnes habitant dans un périmètre d'environ 200 mètres autour du site.

Principaux arguments évoqués : les nuisances, les odeurs, la densité de la circulation. L'auteur d'une opposition craint que notre déchetterie ne soit ouverte dans un avenir plus ou moins proche à d'autres communes de Terre sainte dans la perspective de la fusion des communes qui pourraient imposer cette condition. Il demande donc que soit garanti que l'utilisation de la déchetterie sera exclusivement réservée aux seuls habitants de Mies.

La Municipalité a étudié la question de cette garantie souhaitée et a demandé conseil auprès du SEVEN représenté par M. Ruegg qui nous a rendus attentifs à 2 choses :

1. Nous pouvons modifier le PPA de façon à y introduire un article dans la zone dévolue à la déchetterie, stipulant que celle-ci est à la seule disposition des habitants de la commune. Ce serait possible sur le plan juridique mais la loi cadre sur la gestion des déchets datant de 2006 dit que les communes doivent avoir un règlement sur les déchets. Or nous ne l'avons pas. Nous sommes donc hors la loi car normalement tenus, par la Loi fédérale, d'avoir une taxe sur

les déchets, financée jusqu'à présent par le bais de nos impôts.

2. Il est préférable de faire un règlement pour cette future déchetterie limitant l'accès aux habitants de Mies exclusivement étant donné qu'il serait plus difficile de faire modifier le PPA. Trois séances de conciliations seront fixées avec les opposants d'ici la fin de l'année.

- **Un généreux donateur est prêt à nous offrir un terrain de Beach Volley** : l'idéal serait de l'installer vers la plage à côté de la station d'épuration (terrain plat, engazonné) mais comme cette parcelle est classée en zone verte, ce n'est pas possible selon les services de l'Etat. La seule solution serait de modifier notre RPGA (qui vient d'être voté) en y ajoutant une note qui permettrait la construction d'infrastructures de loisirs ou de sport modeste et réversible. Le bureau URBAPLAN a été sollicité pour piloter cette modification.

- **Rapprochement des communes** : entrée en phase stratégique consistant à collecter des informations sur le fonctionnement des différentes communes (3 groupes de 3 communes) Le groupe dont nous faisons partie comprend Tannay et Crans (communes de dimensions presque identiques). Un programme a été établi et les personnes de Compas Management viendront s'informer auprès des divers acteurs concernés. En ce qui concerne les autorités municipales de Mies et la commission ad hoc pour la fusion, le grand débat aura lieu le jeudi 13 novembre entre 19 h et 22 h à la salle communale de Tannay.

- **Distribution d'une invitation** pour les séances d'informations du 30 octobre au 1^{er} novembre à la salle Esp'Asse de Nyon en vue des votations du 30 novembre sur le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts prévu à Lausanne.

J.-L. SEMOROZ :

- **Le trottoir** rte de la Gare, rte Suisse est terminé ainsi que la pose de la signalisation et des miroirs privés; le panneau d'informations au public a été déplacé en bordure du trottoir.

- **Chemin s/voies**-rte de la Gare : le dernier tronçon de revêtement bitumeux sera raboté et le tapis posé au printemps 2009 en même temps que les finitions du carrefour rte du Village, ch. des Ouches, rte de Veytay. Le décompte final des frais sera communiqué lors du prochain Conseil.

- **Le cimetière** : les travaux du génie civil, sanitaires et aménagements extérieurs sont terminés; les conseillers sont invités à aller voir cette belle réalisation. La reconnaissance des travaux a lieu le 3 novembre et le décompte final sera communiqué également lors du prochain Conseil. Le règlement du cimetière n'a pas été remis à jour depuis 14 ans, c'est pourquoi une commission ad hoc sera désignée lors de notre prochain conseil du 17 décembre 2008 afin d'en faire l'élaboration.

- **Aménagement du carrefour rte du Village, ch. des Ouches, rte de Veytay.** Les travaux ont débuté le 24 octobre et devraient être terminés avant la fin de l'année si la météo n'est pas trop mauvaise.

- **Projet futur** : la sécurisation du trottoir au niveau du croisement rte du Village, rte des Pénys (virage longeant la parcelle de la maison Dériaz : Chez Trocodile). A cet endroit le trottoir se trouve au même niveau que la route et présente donc un danger pour les piétons. Une étude sera effectuée avec l'ingénieur (divers essais avec de gros véhicules seront nécessaires) et le préavis sera présenté lors du prochain Conseil.

A. CAVIN :

- Agrandissement de l'école.

La mise à l'enquête a été déposée entre mars et avril, une opposition a été reçue. Une séance de conciliation a été organisée mais aucune des propositions de la Municipalité n'a été retenue par l'opposante.

Une enquête complémentaire a été déposée entre août et septembre demandant une dérogation pour construire 1,50 m. au-dessus du terrain naturel et sur les terres de remblais de la construction initiale de l'école. L'opposition a été renouvelée et levée par la Municipalité mais l'opposante dispose d'un droit de recours contre cette décision.

Pour rappel, la classe restée libre jusqu'à présent est occupée depuis la rentrée et l'école ne dispose donc plus de locaux libres. L'UAPE a besoin de place car elle se trouve à l'étroit dans la véranda de la cafétéria.

- Immeubles au Sorbier.

La mise à l'enquête a eu lieu en juin/juillet et a suscité 12 oppositions et 2 remarques.

La plupart des opposants regrettent la suppression du parking souterrain. Or le souhait de supprimer ce parking avait été émis par la commission des finances et voté par les Conseillers pour diminuer les coûts de construction.

D'autres regrettent l'absence d'ascenseurs, l'augmentation de la circulation, les atteintes à l'environnement, les mouvements de terre et l'implantation des immeubles.

Ces opposants seront reçus en réunion de conciliation avant la fin de l'année.

- De nombreuses constructions d'ordre privé ont actuellement lieu sur notre commune, des travaux sont en cours et de nombreux projets vont encore être mis à l'enquête dans les prochains jours, voire les prochaines semaines.

C. FIGEAT :

- Achat de terrain communal

Une demande a été faite par le propriétaire d'une maison en construction qui serait intéressé par le rachat du terrain de la petite déchetterie, rte Suisse (face à Tamoil), qui a été désaffectée et qui ne trouve actuellement pas d'autre affectation.

Il s'agit d'un terrain de 425 m² inconstructible sur cette surface puisque 1'200 m² sont nécessaires à cet endroit. Il propose de l'acheter 300 francs le m².

Il est demandé aux Conseillers s'ils autorisent la commune à vendre cette parcelle.

Discussion :

F. GAVILLET demande si cet acheteur peut construire un mur ?

A. CAVIN confirme que cela est possible.

P.-A. SCHMIDT demande si cette personne augmente sa surface constructible par cet achat ?

A. CAVIN confirme.

J.-P. STREIT demande si cette personne pourrait construire une deuxième maison ?

A. CAVIN estime que la surface disponible après achat ne serait pas suffisante pour ajouter une maison jumelée mais qu'un agrandissement ou la construction d'une annexe serait possible mais pas envisagé dans un proche avenir puisque le chantier est en cours.

M. SHELDON regrette qu'un grand mur soit construit et souhaiterait que ce soit une réalisation identique aux Hutins, c'est-à-dire avec verdure.

A. CAVIN répond qu'un mur est déjà prévu dans les plans actuels.

O. EMERY : pourrait-on établir un droit de superficie au cas où on aurait besoin de cette

parcelle dans le futur ?

P.-A. SCHMIDT dit qu'il vaut mieux vendre le terrain à quelqu'un qui en a besoin si on peut en tirer un bon prix, mais qu'étant donné que les finances de la commune sont saines, il n'y a aucun besoin vital de réaliser cette vente.

Ph. MEYER fait remarquer que le terrain ne serait donc plus disponible s'il est nécessaire de réaliser un eco-point plus tard !

Et C. HILFIKER se demande si nous n'allons pas avoir besoin de ce bout de terrain pour un éventuel aménagement routier futur !

E. PETTINAROLI demande quant à lui si on connaît le prix du terrain à cet endroit sachant que dans cette zone on lui a articulé un prix de CHF 1'000.- le m². Et si on connaît la valorisation du terrain de l'actuel demandeur après cet achat.

C. FIGEAT répète que l'intéressé propose CHF 300.- le m² mais qu'il ne s'agit pas d'un prix arrêté, il faut le négocier sachant qu'il ne s'agit pas d'un terrain constructible et que sa valeur n'est donc pas la même.

P.-A. SCHMIDT fait cependant remarquer qu'à la revente, le propriétaire donnera un prix global pour sa parcelle entière sans distinction du bas prix qu'on lui aurait fait pour ces 425 m² et que la négociation sera ardue.

P. ENGELBERTS demande si on entre en matière pour cette vente ou pas. Il faut savoir que si l'on entre en matière les Commissions des travaux et des finances seront contactées et qu'un préavis sera établi à la suite duquel on peut encore refuser la vente.

La Présidente demande aux Conseillers s'ils sont d'accord d'entrer en matière pour que la Municipalité étudie la possibilité de vendre cette parcelle ?

Résultat : OUI	21
NON	12
ABSTENTION	3

Un Conseiller arrive pendant cette votation, son vote n'est pas pris en compte.

P. MASCALI :

- Rentrée scolaire

Le 25 août dernier 904 enfants de Terre-Sainte ont pris le chemin de l'école primaire et qu'il n'y a plus de possibilité de créer de nouvelles classes à Mies, car tous les locaux sont occupés. C'est pourquoi un agrandissement de l'école est nécessaire.

- Myarolan

Madame Rita Mancesti (rédactrice en chef démissionnaire) a transmis le flambeau de responsable à Madame Patricia Baiker qui habite à la rte du village.

6. Arrêté d'imposition 2009 :

C. FIGEAT, sur la base du préavis reçu par tous les Conseillers, explique les différents

montants qui permettent de conserver le point d'impôt à 55 cts.
Un article, paru dans le «24 h» du 24 octobre sous le titre évocateur :

«Les 7 augmentations qui font exploser la facture sociale»

analyse clairement la situation incontrôlable de la facture sociale qui en 15 ans a triplé (augmentation de 300 %) alors que la part à la charge des communes a plus que quadruplé. Ceci parce qu'elle doit assumer une part plus grosse de frais (1/2 au lieu d'1/4). C'est dû à des prestations plus larges, au vieillissement de la population, aux assurances maladies en constante augmentation, à plus de précarité, au transfert des charges pour handicapés et de l'enseignement spécialisé, aux aides et subventions pour l'asile (copie de l'article en annexe). Une chose est certaine, les charges ne baisseront pas à l'avenir et au vu des problèmes actuels avec des revenus en baisse, il est légitime d'avoir quelque inquiétude pour 2010.

J.-P. STREIT demande quelle est la valeur du point d'impôt.

C. FIGEAT l'estime à environ CHF 200'000.--

B. GAUD a toujours l'espoir que la facture sociale passe des impôts communaux aux impôts cantonaux puisque la plus grosse charge des communes dépend du Canton.

C. FIGEAT signale que les Municipalités et l'ADCV bataillent pour arriver à remettre cette facture sociale au Canton. Il faut actuellement faire des budgets sur des montants inconnus d'où la difficulté.

P.-A. SCHMIDT donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Le point d'impôt à 55 cts est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles :

C. STEVENS demande ce qu'il en est des démarches auprès de Swisscom pour la réception de Bluewin-TV.

A. CAVIN a essayé à maintes reprises de contacter les différents prestataires de service sans succès jusqu'à l'envoi d'un courrier. C'est à ce moment-là qu'elle a appris que de nombreuses communes s'étaient intéressées à la gratuité de l'installation ce qui a retardé la réponse de Swisscom. Elle espère avoir une réponse pour le prochain conseil mais il est certain qu'une participation des communes sera nécessaire (il n'y aura plus de gratuité). On espère pouvoir bénéficier de Bluewin-TV dès le début de l'an prochain si tout va bien.

A.-P. MARCHAND demande s'il est vrai que la cafétéria de l'école n'est plus disponible pour les fêtes organisées par des privés et s'il est possible de faire quelque chose ?

P. MASCALI signale que cette cafétéria est occupée par les activités de l'UAPE qui ne peuvent retirer tout le matériel pour céder l'espace aux privés, c'est pourquoi la nouvelle construction est nécessaire afin de redonner la cafétéria comme salle polyvalente pour les fêtes privées.

C. HILFIKER a lu dans «la Côte» que Tannay planchait sur le PGA et le plan partiel d'affectation de la zone lacustre. Il demande si notre Municipalité a été approchée et s'il y a des implications pour notre commune.

A. CAVIN rencontre M. Bory dans quelques jours pour savoir ce qui se profile. Le compte rendu de cette rencontre se fera lors du prochain Conseil.

E. PETTINAROLI intervient concernant le réseau des transports publics qui doit être renforcé étant donné la densification des zones à bâtir. Un article est paru début octobre dans «la Tribune». Il mentionne une pétition réunissant de très nombreux signataires qui réclament une cadence des trains toutes les 15 minutes entre Coppet et Genève. Les CFF semblent entrer en matière mais des gares de croisements seront nécessaires, qu'en est-il ?

A. CAVIN signale qu'elle a eu une séance sur la Mobilité dernièrement et qu'il a été fait le projet de prolonger le parcours du bus V jusqu'à Coppet ainsi que le doublement de la cadence des trains. Pour ce faire, il sera en effet nécessaire d'avoir une quatrième voie par endroit (voie d'évitement) dont une est prévue à Mies.

H. DU PLESSIX demande où pourrait se situer cette 4^{ème} voie ?

A. CAVIN signale que celle-ci est prévue vers la zone artisanale côté Lac et que cette zone est inconstructible (le terrain a été réservé par les CFF).

S. MEYLAN précise que cette voie d'évitement serait semblable à celle située au Creux-de-Genthod.

Ph. MEYER demande des précisions quant au RPGA voté l'an dernier et la densité de construction sur les terrains. Il demande s'il est normal de construire un bâtiment qui dépasse en m² au sol et en m³ ceux du Sorbier sur un terrain de 1'500 m² en zone villa A ?

Les conseillers ont-ils voté en toute connaissance de cause sur l'importance des futures constructions ou faut-il relancer le débat ?

A. CAVIN signale que c'est une mise à l'enquête pour une maison contiguë qui a provoqué l'opposition groupée de 9 voisins.

En fait, il faut savoir que le SAT demande une densification des constructions et Mies est une des communes qui oblige la construction en zone de villa A sur plus de 1500 m² (1200 pour la zone sous la gare) alors que les autres communes proposent 1000 (Founex) à 1200 m²

C'est le passage du COS (coefficient d'occupation du sol) au CUS (coefficient d'utilisation du sol) à 0,28 voire 0,30 qui a provoqué cette modification. Lausanne impose cette densification et même si nous voulions revoir le RPGA il serait très difficile d'obtenir de modifier le règlement puisque nous sommes au-dessous des recommandations du SAT.

Ph. MEYER sait qu'à Trélex, les Conseillers après avoir voté le RPGA ont remarqué les effets pervers du nouveau règlement et qu'ils ont pu revenir au statu quo ante dans une certaine mesure.

C. HILFIKER approuve les explications d'Ariane CAVIN.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à la majorité des voix moins 1 abstention.**

La séance est levée à 19 h. 57 et suivie d'un (excellent) repas au Restaurant du Lac à Versoix.

La Présidente

La Secrétaire

G. MARCHAND

N. WUILLEMIN